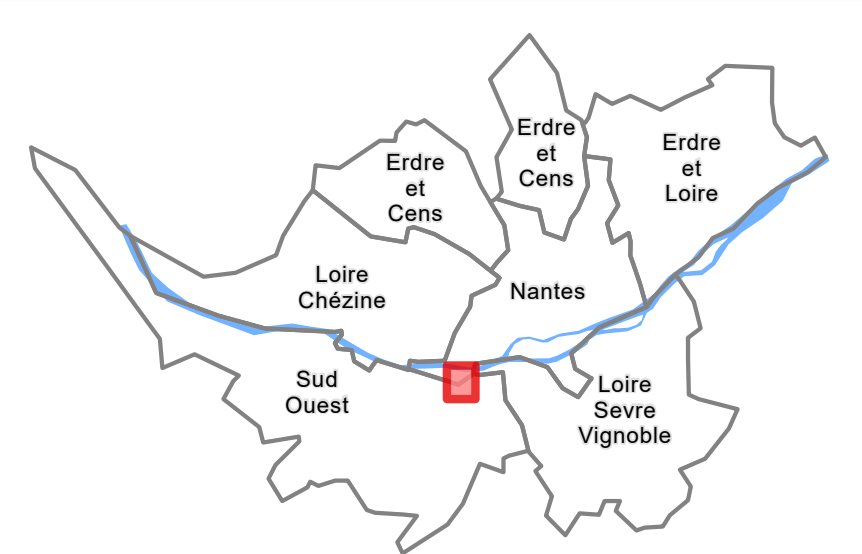


Planche L17



Approuvé le 05 avril 2019
 Mis à jour le 07 décembre 2020
 Modifié le 16 décembre 2022
 Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
 Modifié le 07 février 2025

4-2 Règlement graphique
4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Territoire(s) : Sud Ouest, Nantes, Loire Sevre Vignoble
 Commune(s) : Bouguenais, Nantes, Rezé

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols

Zonage

■ UEi
 ■ UEm
 ■ Ns
 ■ Nn
 ■ NI
 ■ UMc
 ■ UMd1
 ■ UMep

Activités économiques

xxx Linéaire commercial souple
 xxx Linéaire commercial strict

■ Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
 ■ Périmètre logistique
 ■ Polarité commerciale majeure
 ■ Polarité commerciale intermédiaire
 ■ Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
 ■ Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
 ■ Pôle de services
 ■ Périmètre tertiaire
 ■ Périmètre mixité productif-tertiaire

Implantation du bâti

— Recul / Retrait minimal
 — Implantation obligatoire
 ■ Zone non-aedificandi

Protections patrimoniales

— Séquence urbaine de type 1
 — Séquence urbaine de type 2

■ Périmètre patrimonial
 * Patrimoine bâti
 + Petit patrimoine bâti
 ◆ Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination
 ▼ Cône de vue

Liasons

●●●● Principe de liaison viaire
 ●●● Principe de liaison modes actifs

Périmètres reportés

■ Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
 ■ Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)
 ■ Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)
 ■ Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

Emplacements Réservés

■ Emplacement réservé pour mixité sociale
 ■ Servitude de constructibilité limitée
 ■ Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
 ■ Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

■ Espace Boisé Classé (EBC)
 ■ Espace Paysager à Protéger (EPP)
 ■ Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de plan


■ Parcelle
 ■ Emprise Bâtie
 ■ Surface en eau
 ■ Limite communale

Format d'impression des plans 913 x 991 mm
 Référence Parcours Cadastre Unique actualisé

GRILLE DE REPERAGE



Système de coordonnées: RSF 1993 CC47



Partie Non opposable Voir planche M17

Partie Non opposable Voir planche L18